

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général de Ville de Laval
1, place du Souvenir
Case postale 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

Objet :
**Demande à ce que Ville de Laval adhère au
Programme d'assurance pour les OBNL
des municipalités membres
de l'Union des municipalités du Québec**

Le lundi 11 mai 2015

Monsieur Lamontagne,

Comme l'illustre le cas présenté à l'annexe 1 ci-après, le *Programme d'assurance pour les OBNL des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)* est des plus avantageux pour les OBNL qui peuvent en bénéficier. En outre, et c'est ce qu'illustre à son tour l'annexe 2 ci-après, l'adhésion d'une municipalité à ce programme n'entraîne pas pour elle une lourde gestion.

Près de 200 municipalités au Québec auraient, à ce jour, adhéré à ce programme dont Longueuil, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Saint-Jérôme, Mascouche, Victoriaville, Rosemère et Sherbrooke, pour ne nommer que celles-là.

Pour la majorité des organismes à but non lucratif, le financement est généralement difficile à obtenir et il est souvent insuffisant pour accomplir le plein potentiel des actions sociales qu'ils souhaitent poser. Derrière chacun de ces OBNL, des administrateurs investissent temps, expérience et énergie pour améliorer la société. Pour eux, chaque dollar économisé augmente la capacité d'agir de leur organisme dans la collectivité. À juste titre, un coup de pouce supplémentaire de la part de leur municipalité est certainement très apprécié. C'est pourquoi :

Nous demandons à ce que Ville de Laval adhère au *Programme d'assurance pour les OBNL des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec*, afin que puissent en bénéficier, eux aussi, les organismes oeuvrant sur le territoire de Laval.

Espérant une réponse positive de Ville de Laval, nous vous prions d'agréer, Monsieur Lamontagne, à l'expression de nos sentiments distingués.

Collectif de verdissement PlantAction Laval
et les cosignataires de la présente demande :

Association des Citoyens et Amis du Vieux Ste-Rose
Association Jardins Collectifs Sainte-Rose Laval
Centre d'Écoute de Laval
Clubs 4-H du Québec (bureau de Laval)
Conseil régional de l'environnement de Laval
Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre

ÉcoNature
Les Tisserins de Laval
Mieux-Naitre à Laval
Sauvons nos trois grandes îles
Société littéraire de Laval
Textil'Art

Annexe 1



Exemple Économies et avantages concrets dont bénéficierait l'organisme lavallois PlantAction avec le programme d'assurance de l'UMQ

Lors de notre recherche d'une police d'assurance pour le *Collectif de verdissement PlantAction Laval (PlantAction)* nous nous sommes intéressés au **Programme d'assurance pour les OBNL des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**. Puisque, pour l'heure, Ville de Laval n'adhère pas à ce programme, nous avons dû nous tourner vers une autre option d'assurance plus onéreuse et offrant une couverture moins intéressante pour notre organisme. À titre d'exemple, voici un résumé comparatif de notre situation :

Police d'assurance actuelle :

560\$/an

- Assurance responsabilité civile – montant global : 5 000 000 \$

Police d'assurance de base du programme pour OBNL de l'UMQ :

215\$/an

- Assurance responsabilité civile – montant global : 5 000 000 \$
- + Assurance des biens
- + Assurance des administrateurs et dirigeants
- + Assurance accident des administrateurs non-rémunérés et bénévoles

Économie de
345\$/an

Pour un organisme comme le nôtre, cette différence de 345\$ est énorme. Non seulement chaque dollar « payé en trop » n'est pas investi dans la collectivité, mais de plus, faute de moyens, nous nous privons d'une protection importante pour les administrateurs. Sans compter que, lors de nos activités, nous devons défrayer des coûts additionnels pour assurer nos bénévoles via la CSST. Et que dire du montant excédentaire que nous devons éventuellement déboursier pour contracter une assurance biens meubles alors que cela fait déjà partie du programme de base pour les OBNL. Bref, la perte monétaire est en fait bien plus grande que 345\$ si on tient compte de toutes les protections offertes par le programme accessible via l'UMQ comparativement à celles offertes par notre assurance actuelle.

Partant de ce scénario qu'est celui du seul organisme qu'est Plant'Action, on peut aisément déduire que ce sont des milliers de dollars qu'économiserait l'ensemble des OBNL lavallois si Ville de Laval était membre du programme et si ces OBNL en bénéficiaient.

Enrico Asselin, président
Collectif de verdissement PlantAction Laval
www.plantaction.org
info@plantaction.org
tél. 450-625-6960



www.facebook.com/plantaction

Annexe 2



Exemple Gestion du programme d'assurance par la municipalité de Longueuil

Notre organisme (PlantAction) a communiqué récemment avec Madame Sylvie Leblond, comptable à Ville de Longueuil, au sujet du **Programme d'assurance pour les OBNL des municipalités membres de l'UMQ**. Nous lui avons posé différentes questions afin d'en connaître davantage sur la gestion qu'imposait à la ville un tel programme. Voici un résumé des informations recueillies lors de notre entretien.

Ressources nécessaires :

Madame Leblond nous assure que la gestion de ce programme ne nécessite pas beaucoup de temps. En fait, elle est la seule responsable de ce dossier, en plus de bien d'autres qu'elle mène parallèlement. La période la plus occupée se trouve au mois de novembre, durant le temps des renouvellements. Sinon, ses interventions sont sporadiques et très simples à effectuer.

En ce qui concerne les questions relatives au programme d'assurance que les organismes pourraient avoir, la ville les réfère au courtier et ne s'engage pas à donner des informations particulières sur le sujet. Elle n'est que la courroie de transmission entre les organismes et *BFL Canada*.

Facturation et renouvellement :

BFL Canada, le courtier en assurance qui administre le programme, facture la ville. Cette facture est ensuite transmise aux organismes admissibles qui se sont inscrits au programme de la municipalité. Un montant de base est exigé et le total de la facture attribuée à un organisme est en fonction de ses besoins. Le renouvellement est automatique et quelques organismes se greffent au programme durant l'année. Toutefois, ils reçoivent tous leur facture à date fixe.

Participation au programme d'assurance :

Aucun nombre minimal d'organismes participants n'est requis pour offrir le service. À la ville de Longueuil, environ 25 % des organismes sont membres du programme. Certains OBNL aimeraient faire partie du regroupement, mais leur fédération les empêche d'y adhérer. Aussi, certains d'entre eux ne sont pas admissibles pour diverses raisons. Toutefois, pour les organismes qui peuvent se joindre à ce programme d'assurance, cela est très avantageux financièrement.

En conclusion, les ressources humaines et financières consacrées par la ville à la gestion du programme d'assurance sont minimales, mais les bénéfices réels pour les organismes qui y participent sont importants.